



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 2 mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 2 mars 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Martin Asselin.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 81-02-03-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en y ajoutant le sujet suivant :

- *Mentions spéciales du maire;*

et en retirant les sujets suivants :

- *Contrat - construction d'une aire de jeux d'eau au parc Paul-André-Potvin;*
- *Contrat - construction d'une aire de jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale;*
- *Représentations.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 82-02-03-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2021 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 83-02-03-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 84-02-03-21

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 février 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service de l'ingénierie par l'abolition d'un poste de préposé au traitement de l'eau et la création d'un poste d'opérateur en eau potable et en eaux usées à la division de l'eau.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 85-02-03-21

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTES - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service du développement économique en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 24 février 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service du développement économique par la création de trois postes de conseiller en développement économique.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 86-02-03-21

CONTRAT - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - SECTEURS GRAND- MÈRE (EST), SAINT-GEORGES ET LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien des espaces verts et tonte de gazon pour les secteurs Grand-Mère (Est), Saint-Georges et Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts et tonte de gazon pour les secteurs Grand-Mère (Est), Saint-Georges et Lac-à-la-Tortue, pour 2021, 2022 et 2023, au plus bas soumissionnaire conforme soit **Verdure de demain 2006 s. a.**, au montant de 109 629,57 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 87-02-03-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-1.92 - CONSEIL ET SES COMITÉS, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET ENVIRONNEMENT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-1.92 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet le conseil et ses comités, la circulation, le stationnement et l'environnement, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 88-02-03-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-672 - EMPRUNT - 125 000 \$ - PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-672 décrétant un emprunt et une dépense de 125 000 \$ pour l'entretien et la mise aux normes des modules de jeux, balançoires et équipements récréatifs dans les parcs municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 89-02-03-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-674 - EMPRUNT - 225 000 \$ - ACQUISITION ET REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 22 février 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-674 décrétant un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement du système téléphonique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 90-02-03-21

ADOPTION - POLITIQUE DE DISPOSITION D'IMMEUBLES APPARTENANT À LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encadrer les démarches relatives à la disposition d'un immeuble lui appartenant par le biais d'une politique;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a non seulement pour objectif d'établir les principes généraux servant à guider la décision de se départir d'un immeuble dont la Ville est propriétaire, mais vise également la mise en place d'un processus qui assure notamment l'efficacité, l'équité, l'impartialité et la transparence;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte la politique relative à la disposition d'immeubles appartenant à la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 91-02-03-21

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 31 000 \$ répartie de la manière suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- Programme d'adaptation de domicile 16 000 \$;
- Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 92-02-03-21

SUBVENTION - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE SHAWINIGAN

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 13 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Shawinigan pour l'année 2021, le tout incluant une aide de 3 000 \$ destinée au projet Place aux jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 93-02-03-21

NOMINATION - MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan a été créé par le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité sont nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres se termine;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil nomme les membres du conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan de la façon suivante :

Siège no. 1. membre du conseil municipal	Josette Allard-Gignac
Siège no. 2. membre du conseil municipal	Jean-Yves Tremblay, à titre de président
Siège no. 3. membre du comité consultatif d'urbanisme	Luc Désaulniers
Siège no. 4. membre du comité consultatif d'urbanisme	Éveline Ferland
Siège no. 5. représentant d'organismes du milieu oeuvrant en histoire/patrimoine ou dans un domaine connexe, non membre du conseil municipal	Mario Lachance
Siège no. 6. représentant d'organismes du milieu oeuvrant en histoire/patrimoine ou dans un domaine connexe, non membre du conseil municipal	France St-Amant
Siège no. 7. personne ressource issue de la communauté et non membre du conseil municipal	Mario Vallée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Siège no. 8. personne ressource issue de la communauté et non membre du conseil municipal	Vladimir Molina
Siège no. 9. représentant patrimoine du conseil d'administration de la Corporation culturelle de Shawinigan	Gilles Lafrenière

Membres adjoints : Josée Bergeron et Catherine Patry.

Que les présentes nominations, pour les sièges 2, 3, 7 et 9, soient valides pour une période de 2 ans.

Que les présentes nominations, pour les sièges 1, 4, 5, 6 et 8, soient valides pour une période de 1 an.

Que la présente résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 94-02-03-21

SIGNATURE - SHAWINIGAN ALUMINIUM - ENTENTE - RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la VILLE a conclu une entente avec le gouvernement du Québec relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la mise aux normes de ses infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la VILLE a dû s'engager à adopter des mesures et stratégies visant à réduire la consommation d'eau potable sur son territoire et par le fait même réviser sa réglementation en matière de tarification pour le service d'aqueducs;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la VILLE souhaite encourager les industries qui ont une consommation en eau hors de l'ordinaire à développer des méthodes de production qui réduisent de façon considérable leur consommation en eau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut, malgré sa réglementation en matière d'alimentation en eau, établir des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la VILLE a encadré ce pouvoir par le biais de son Règlement SH-659 sur les taxes et compensations 2021 en prévoyant à son article 21 que la Ville peut établir des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire à la condition que cette personne prenne des mesures pour réduire de façon considérable sa consommation en eau;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Shawinigan Aluminium inc. relativement au développement de méthodes de réduction de la consommation en eau hors



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

de l'ordinaire et à l'établissement d'un tarif adapté pour le service d'aqueducs et y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 22 mars 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 43.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière